

**Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'éducateur  
territorial des APS au titre de la promotion interne 2023**

**ARRETE N° 23.025**

Le Président du Centre de Gestion du Finistère,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 17, 17-1 et 18,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu l'arrêté n°20-094 du 8 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion du Centre de Gestion du Finistère,

Vu les candidatures présentées par les autorités territoriales pour l'accès au grade d'éducateur territorial des APS au titre de la promotion interne 2023,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, est inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'éducateur territorial des APS, au titre de la promotion interne 2023 :

Mairie de CLEDER

BRUNETEAU

Eric

Opérateur des APS principal

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Finistère.

Fait à Quimper, le 30 mars 2023,



  
Le Président  
Yohann NEDELEC